

PRÉPA APPRENTISSAGE

Il s'agit d'un parcours d'accompagnement personnalisé qui a pour objectif de bien préparer l'entrée d'un jeune dans une formation en apprentissage.

1. Objectifs

- ▶ Véritable « **sas** » en amont de l'apprentissage, ce parcours d'accompagnement permet aux bénéficiaires d'identifier leurs connaissances et leurs compétences, de développer leurs prérequis relationnels, en cohérence avec leur projet professionnel, et de sécuriser leur entrée en apprentissage.

2. Publics visés

- ▶ La prépa apprentissage concerne en priorité les jeunes de **16 à 29 ans révolus** (sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés) souhaitant accéder à l'apprentissage :
 - les **jeunes ni en emploi, ni en formation** ;
 - les **jeunes peu ou pas qualifiés** qui ont au mieux atteint le niveau CAP ou le niveau Bac sans l'avoir validé ;
 - et tout particulièrement lorsqu'ils sont **bénéficiaires d'une reconnaissance qualifiée de travailleur handicapé** (RQTH) ou qu'ils **résident dans les quartiers de la politique de la ville** (QPV) ou les **zones rurales à revitaliser** (ZRR).

3. Quelles durée et modalités ?

- ▶ La prépa-apprentissage dure **de quelques jours à quelques mois, selon la situation et le projet professionnel du jeune**.
 - Chaque organisme de formation peut proposer des **dispositifs particuliers, qui varient localement selon les âges, les métiers, les projets professionnels**, etc. Par exemple :
 - > alternance entre le centre de formation et une entreprise ;
 - > stages en immersion pour découvrir des métiers ;
 - > aide à l'orientation ;
 - > remise à niveau ;
 - > cours pratique sur le savoir-être en entreprise ;
 - > modules de formation thématiques...
- ▶ Ce dispositif n'est pas validé par un diplôme ou une qualification mais sert de « tremplin vers... ».

4. Que savoir sur son fonctionnement ?

- ▶ L'appel à projets « prépa apprentissage » lancé par le Haut-commissariat aux compétences du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a permis depuis 2018 plusieurs vagues de sélection de lauréats (=projets).
- ▶ **Toute structure compétente, publique ou privée, dotée d'une personnalité morale**, qui souhaite porter un dispositif d'accompagnement pour les jeunes dans le cadre de la « prépa apprentissage », peut candidater.
- ▶ La constitution de consortium pour associer des structures aux expertises complémentaires est encouragée.
 - Ainsi, ont pu notamment candidater aux précédents appels à projets :
 - > des CFA ou groupements de CFA ;
 - > des organismes compétents en matière d'insertion professionnelle et d'apprentissage associés à au moins un CFA.

- ▶ **L'entreprise** qui accueille le jeune est **accompagnée dans ses démarches administratives liées au recrutement d'alternants**.
- ▶ Les bénéficiaires ont le **statut de stagiaire de la formation professionnelle**. À ce titre, ils sont obligatoirement affiliés à un régime de sécurité sociale et de la rémunération applicable aux stagiaires de la formation professionnelle.
- ▶ Le jeune bénéficiant d'un statut antérieurement à son entrée en prépa apprentissage en conserve l'entier bénéfice, au regard des droits et protection y afférents.

5. Comment financer la prépa apprentissage ?

- ▶ Les **organismes sélectionnés sont financés par l'État et ses opérateurs**. Ce **financement ne dépasse pas 80 % du budget total**.
 - Le montant total des subventions perçues, tous financeurs confondus, n'est pas plafonné.
- ▶ Les coûts d'études et d'ingénierie, d'accompagnement, de coordination, de suivi, d'évaluation... sont éligibles, au contraire de l'acquisition de terrains ou des investissements immobilier.
- ▶ Une **convention est signée avec les organismes lauréats de l'appel à projets**.
 - Elle précise le rythme des versements, les modalités de communication et d'évaluation...

6. Situation du programme prépa apprentissage

- ▶ L'appel à projets a donné lieu à quatre vagues de sélection de lauréats (projets) jusqu'alors (2018, 2019, deux en 2021).
- ▶ La mise en œuvre des projets se déroulera de 2019 à 2023.
- ▶ Au total, ces projets mobilisent aujourd'hui environ 1 000 sites d'accueil avec un objectif d'accompagner 75 000 jeunes sur la durée de l'appel à projets.
- ▶ Une cartographie des structures proposant la prépa apprentissage est disponible [ici](#).